

Mairie de Sausses Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal Du Mercredi 11 Avril 2018

. Date de la convocation : 04 Avril 2018

Présent :

Viviane Cravero, Franck Dagonneau, Marie-Christine Ghigo, Richard Carbonel, Mireille Cottret, Jean-Luc Trinquier, Laurent MICHEL, Monique Champion, Maxime Brun, Di popolo Paulette,

Daniel Paravicini

Absent:

Richard Carbonela donné pouvoir à Frank DAGONNEAU

Ouverture du conseil à 18h37

-A été nommé secrétaire de séance : Laurent Michel

Points traités :

*Objet: Vote du Budget Primitif 2018 M14

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 M14.

L'effort concernant la réduction les dépenses de fonctionnement déjà engagé les années précédentes se poursuivra en 2018 afin de dégager la trésorerie nécessaire à la poursuite des investissements.

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le budget général M14 de la commune de Sausses tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement :

333 753.22 €

Section d'Investissement :

734 191.19 €

Cette délibération n°2018/031 est votée à l'unanimité

Objet: Vote du Budget Primitif 2018 M40

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 M40.

L'effort concernant la réduction les dépenses de fonctionnement déjà engagé les années précédentes se poursuivra en 2018 afin de dégager la trésorerie nécessaire à la poursuite des investissements.

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le budget général M40 de la commune de Sausses tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement :

38 705.23 €

Section d'Investissement :

760 136.71 €

Cette délibération n°2018/032 est votée à l'unanimité

****Objet: Vote du Budget Primitif 2018 M40 SPANC**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 M40 SPANC.

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le budget général M40 SPANC de la commune de Sausses tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement :

6 399.68 €

- Section d'Investissement :

0.00€

Cette délibération n°2018/033 est votée à l'unanimité

Objet : FRAT 2018-Mise en conformité du cimetière communal

Monsieur Le Maire expose l'appel à projet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur « FRAT » à déposer avant le 30 Avril 2018.

Il rappelle à ce jour la situation de non-conformité du cimetière communal qui ne dispose pas d'un columbarium et ne possède plus aucune place disponible pour la création de nouveaux caveaux.

Il rappelle également que la commune possède un terrain idéalement placé pour réaliser les travaux de mise en conformité.

Monsieur le Maire propose de présenter, dans le cadre du FRAT 2018 le projet «de Mise en conformité du cimetière de SAUSSES » qu'il présente en réunion.

Il rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en Décembre 2017, pour demander une subvention au titre de la DETR 2018 pour ce même projet.

A ce jour, la commune ne dispose d'aucune réponse concernant l'octroi de la DETR.

Il propose le plan de financement suivant :

Le budget prévisionnel, pour ce projet, est de 85 740 €HT

FRAT 2018:30%

25 722 €HT

DETR 2018: 40 %

34 296 €HT

Autofinancement Part Communale :

25 722 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à solliciter la Région pour la réalisation de ce projet dans le cadre du FRAT 2018
- > autorise le Maire à signer tous documents permettant la réalisation de ce projet. Cette délibération n°2018/034 est votée à l'unanimité

* Objet : Délibération Choix de l'entreprise pour la mise en conformité du réseau d'assainissement

Monsieur Laurent MICHEL expose qu'à l'issue de la Consultation des Entreprises diffusée sur marchés-info.fr en date du 23 Février 2018, concernant le choix de l'entreprise pour la mise en conformité du réseau d'assainissement, la commission d'appel d'offre s'est réunie le Lundi 09 Avril à 14 h, sous sa présidence.

8 entreprises ont retiré le dossier d'appel d'offres.

Il a été reçu 1 seule offre.

Colas Midi Méditerranée Agence Cozzi pour un montant de 104 936 € HT

Après examen de cette offre reçue par la Sté Ingésurf, maitre d'œuvre et après avis de M Monsieur Brunet, Service d'Assistance du Conseil Départemental des AHP, La Commission d'appel d'offre propose de retenir la société Colas Midi Méditerranée.

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal :

> autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer le contrat et tous les documents nécessaires

Cette délibération n°2018/035 est votée à l'unanimité

© Objet : Délibération Choix de l'entreprise pour l'aménagement extérieur de la Salle Polyvalente et du parvis de la Mairie

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose qu'à l'issue de la Consultation des Entreprises diffusée sur marchésinfo.fr en date du 23 Février 2018, concernant le choix de l'entreprise pour l'aménagement extérieur de la Salle Polyvalente et du parvis de la Mairie, la commission d'appel d'offre s'est réunie le Lundi 09 Avril à 14 h, sous sa présidence.

8 entreprises ont retiré le dossier d'appel d'offre.

Il a été reçu 1 seule offre.

- Colas Midi Méditerranée Agence Cozzi pour un montant de 95 930 € HT Après examen de cette offre reçue par le Cabinet Ar_Tek, maitre d'œuvre, la Commission d'appel d'offre propose de retenir la société Colas Midi Méditerranée.

Monsieur Le 1^{er} Adjoint rappelle que la consultation prévoyait un démarrage immédiat des travaux. A l'issue de la réunion, le maitre d'œuvre indique que cet appel d'offre étant une procédure adaptée et non pas une procédure formalisée, le code des marchés publics ne prévoit pas de délai minimum de notification.

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal :

➤ autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer le contrat et tous les documents nécessaires Cette délibération n°2018/036 est votée à l'unanimité

Objet: Attributions et versements de Subventions aux associations pour 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commission « subvention aux associations » s'est réunie le Mercredi 14 Mars 2018 à 17h30.

12 demandes de subvention d'associations sont arrivées à ce jour en mairie pour l'année 2018.

Cette commission a étudié toutes les demandes de subventions qui ont été adressées à la commune de Sausses.

Sur la base du règlement en vigueur et des critères qui ont été définis il a été proposé les subventions suivantes :

| Dire Lire | 200 € |
|----------------------------------|-------|
| Comité des Fêtes de Sausses | 950 € |
| Association Culturelle Saussoise | 850 € |
| Association Asa Bes et Adoux | 500 € |
| | |

Soit un total de :

2 500 €

Ouï cet exposé, et après délibération le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de la « commission subventions aux associations » telles que définies cidessus
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif M14 2018 de la Commune de Sausses.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Cette délibération n°2018/037 est votée à l'unanimité

© Objet : Délibération Changement de Dénomination de la Sté Ecogap

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Sté Ecogap, a été retenu pour réaliser la maitrise d'œuvre du projet « création, réfection des réseaux EU, et construction de la nouvelle station d'épuration » (délibération n°2017/054 DU 07 Juin 2017)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Sté Ecogap, a également été retenu pour réaliser la maitrise d'œuvre du projet « schéma directeur du réseau AEP » (délibération n°2017/082 du 13/12/2017)

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la Sté Ecogap nous a fait part d'un changement de dénomination ainsi la Sté ECOGAP devient la SAS INGESURF au 02 Janvier 2018 par ailleurs le Directeur Général reste Mr Emmanuel DELMAS.

Oui l'exposé et après en avoir délibérer, le CM

- Autorise Monsieur Le Maire a signer les avenants nécessaires au transfert des marchés Cette délibération n°2018/038 est votée à l'unanimité

© Objet : Délibération désignation d'un assistant à Maitrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable et pour la mise en place conjointe des équipements de comptage et de télégestion

Mr le Maire rappelle que le projet de création d'un schéma directeur et d'équipement de télégestion a été lancé cette année et que pour ce projet la commune a décidé de confier la Maîtrise d'œuvre au BET INGESURF (délibération 2017/082 du 13 Décembre 2017 et délibération n°2018/038).

Afin d'assurer la bonne conduite de l'opération, M le Maire propose que la commune soit également accompagnée par l'agence départementale Ingénierie et Territoires 04 en tant que assistant à Maitrise d'ouvrage.

M Le Maire fait lecture de la proposition technique et financière de l'agence départementale Ingénierie et Territoires 04 pour un montant prévisionnel de 1 447.50 €HT.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec l'agence départementale Ingénierie et Territoires 04 en tant que assistant à Maitrise d'ouvrage.
- Donne pouvoir à Mr le Maire et à ses adjoints pour mener à bien les démarches administratives et signer tout document afin de faire aboutir ce projet

Cette délibération n°2018/039 est votée à l'unanimité

- Point divers:

- Ordures ménagères : la CCAPV et le SYDEVOM envisage d'apporter prochainement des modifications dans le mode de tri et de collecte des ordures ménagères = tous les emballages seront regroupés ensemble (papier/emballage), seul le vert restera à part, les ordures ménagères seront collectées dans des bornes (plus de conteneurs)
- Règlement de la salle polyvalente : il sera proposé au prochain conseil municipal
- il est demandé de suivre les évolutions des terrains rue basse

Question du public.

- -Question : Il est demandé si les tableaux de l'église qui ont de la valeur pourraient être restaurés par un expert
- Réponse : Nous allons nous renseigner pour faire une expertise et chercher un financement
- Question de public : où en est la demande concernant l'arrêt de bus ?
- Réponse : nous allons relancer la région PACA

- Question du public : où en sont les travaux du pont du riou ?
- Réponse : une réponse du CD04 nous a été adressée très récemment, nous allons l'analyser et un point sera fait lors d'un prochain CM

Fin de la séance : 22h00 Prochain conseil : 13/06/2018

Frank DAGONNEAU
Maire de SAUSSES